



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 juin 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-570

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 7 ET 14 JUIN 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 13 JUIN 2017**

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 7 et 14 juin 2017 ainsi que de la séance spéciale tenue le 13 juin 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-571

**REJET - SOUMISSION 2017 SP 044 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONCEPTION LOT 3 - MODERNISATION DES CONTRÔLES - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 16 février 2017, un appel d'offres public de services professionnels pour la modernisation des contrôles de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues et que trois soumissionnaires se sont qualifiés en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité et ont vu leur offre faire l'objet du calcul du meilleur rapport qualité/prix;

CONSIDÉRANT QUE la firme ayant obtenu le meilleur pointage final a déposé une offre de prix 116,77 % supérieure à l'estimation de contrôle et que par conséquent, cette dernière excède les disponibilités budgétaires relatives aux services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2017-572

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SODEVCO INC. - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DU CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE TRANSBORDEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-1010 du 30 novembre 2016, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Sodevco inc. pour la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment administratif du centre de récupération et de transbordement, lequel est situé au 860, boulevard de la Carrière, pour un montant total 258 003,90 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires couverts par les ordres de changement pour un montant de 20 340,74 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 145281 et 145864;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a déposé de nouvelles demandes au montant de 42 672 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes Mercier Pfalzgraf architectes inc. et Pinchin inc., mandatées par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Sodevco inc. et en recommandent le paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants positifs dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 145281 et 145864 au montant total de 20 340,74 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 42 672 \$ incluant les taxes, au contrat de Sodevco inc. dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment administratif du centre de récupération et de transbordement, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 63 012,74 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 321 016,64 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14024-013-09212	38 965,22 \$	Mise aux normes de bâtiments du centre de récupération et de transbordement - 15-2022 - Travaux, phase 2
04-13493	1 855,71 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 851,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-573**

**SOUSSION 2016 SP 255 - AMÉNAGEMENT DU POURTOUR D'UN BATEAU - PARC DU LANDING - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., située au 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour l'aménagement du pourtour d'un bateau, parc du Landing, pour un montant approximatif de 124 541,32 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-031-09213	94 554,82 \$	Plan quadriennal des parcs, des infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Landing - Aménagement (CM-2014-799)
18-13007-039-09214	4 538,00 \$	Plan quadriennal des parcs, des infrastructures récréatives, sportives et communautaires – Parc Landing – Aménagement paysager
18-15004-028-09215	14 630,00 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - Parc Landing
04-13493	5 416,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 402,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-574

**SOUSSION 2016 SP 099 - RÉFECTION DE TOITURE - PLACE-DES-PIONNIERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Toitures Raymond & Associés inc., située au 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 7W2, pour les travaux de réfection de la toiture à la Place-des-Pionniers, pour un montant total de 201 781,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Futur FDI	184 253,06 \$	Toiture Place-des-Pionniers
04-13493	8 775,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 753,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-575

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - ROSS & ANGLIN LIMITÉE - RÉFECTION DE LA PILE CENTRALE DU PONT BOYCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-688 du 31 août 2016, adjugeait un contrat à la firme Ross & Anglin limitée pour les travaux du projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce, d'un coût de 587 252,53 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'UN** montant de 56 582,46 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 146637 pour les travaux décrits aux ordres de changements numéros 04, 08 et 09;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Ross & Anglin limitée a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes de travaux supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant, la firme CIMA+ S.E.N.C., et qu'il recommande le paiement d'un montant de 115 891,68 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changements numéros 01 à 03, 05 à 07 et 10 à 12;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux non réalisés, dus à des variations ou à l'annulation de certaines quantités prévues au bordereau, d'un montant de 196 429,98 \$ incluant les taxes, peuvent être crédités du montant du contrat original;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 146637 totalisant un montant de 56 582,46 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 04, 08 et 09;
- approuve le crédit d'un montant total de 196 429,98 \$ incluant les taxes, pour des travaux non réalisés;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 115 891,68 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 01 à 03, 05 à 07 et 10 à 12 dans le cadre du projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce portant ainsi l'ajustement de coût de soumission à un coût négatif de 23 955,84 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 563 296,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-004-09216	105 824,55 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – C-12-022 - Pile centrale - Pont Boyce
04-13493	5 039,86 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 027,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-576**

**SOUSSION 2017 SP 123 - SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - NOUVEAUX TROTTOIRS EN MILIEU  
BÂTI 2016-2017 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium Conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de nouveaux trottoirs en milieu bâti 2016-2017, pour un montant approximatif de 90 830,25 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30695-062-09217	82 940,12 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier – 16-3033 - Trottoirs 2016-2017
04-13493	3 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 940,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-577

**AUTORISER LES DÉPENSES POUR LE DÉPLACEMENT DU RÉSEAU DE VIDÉOTRON - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, VOLET 1,5, LOT 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-420 du 28 mai 2015, adjugeait à la firme Les constructions B.G.P. inc. un contrat pour la réfection des services municipaux d'aqueduc et de pavage dans le secteur d'Aylmer pour un montant de 1 978 282,28 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'orientation de la Ville est de permettre des liens cyclables sur son territoire afin d'améliorer le transport alternatif;

**CONSIDÉRANT QU'**un lien bidirectionnel permettra éventuellement de circuler sur la rue Vanier dans l'axe nord-sud;

**CONSIDÉRANT QU'**en implantant la piste cyclable, certains poteaux d'Hydro-Québec ont dû être déplacés ce qui implique le déplacement du réseau aérien appartenant à Vidéotron;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour la réalisation du déplacement est juste et raisonnable et qu'il en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le coût de réalisation d'un montant de 42 108,26 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Vidéotron dans le cadre du projet réfection des services municipaux, Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1,5, lot 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30751-017-09218	38 450,45 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égouts et remise en état des réseaux RTU
04-13493	1 831,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 826,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-578

**SOUSSION 2017 SP 079 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE DIVERSES RUES - GROUPE B (RUE ERNEST-GABOURY ET RUE MACLAREN EST) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DE BUCKINGHAM - GILLES CARPENTIER ET MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., située au 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de la chaussée de diverses rues, Groupe B, pour un montant total approximatif de 886 594,65 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-042-09219	660 906,70 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 16-3055 – Rue Maclaren, avenue de Buckingham et rue James
06-30747-046-09220	148 672,38 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 15-3088 – Rue Ernest-Gaboury : Boulevard La Vérendrye et Saint-René
04-13493	38 555,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	38 459,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-579

**SOUSSION 2016 SP 264 - REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES - CENTRES SAINT-RAYMOND, JACQUES-AUGER ET DANIEL-LAFORTUNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND, DE HULL-WRIGHT ET DE POINTE-GATINEAU - LOUISE BOUDRIAS, DENISE LAFERRIÈRE ET MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Barette Bernard - Énerflamme inc., 36, rue de Varennes, unité 1, Gatineau, Québec, J8T 0B6, pour les travaux de remplacement des chaudières aux centres Saint-Raymond, Jacques-Auger et Daniel-Lafortune, pour un montant total de 247 713,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15002-002-09221	226 195,57 \$	Plan directeur électromécanique – 16-2009-2010 – Remplacement de chaudières – Centres communautaires
04-13493	10 772,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 745,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-580

**SOUSSION 2017 SP 035 - RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE DAVIDSON OUEST - CORRIDOR DES GRANDS-RAVINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP, située au 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de réfection du ponceau de la rue Davidson Ouest, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 501 574,24 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mai 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-018-09222	458 004,13 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3107 - Ponceau TTOG – Rue Davidson
04-13493	21 812,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 757,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-581

**SOUSSION 2017 SP 078 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE DIVERSES RUES - GROUPE A (BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES ET RUE DU BORDEAUX) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE L'ORÉE-DU-PARC - JOSÉE LACASSE ET MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Constructions Edelweiss inc., située au 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection de la chaussée de diverses rues, Groupe A, pour un montant total approximatif de 1 684 312,20 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-012-09223	649 999,99 \$	Réfection du réseau routier - 16-3054 – Boulevard des Hautes-Plaines - Arche - Parcours
06-30762-035-09224	430 094,23 \$	Travaux réfection et aménagement du réseau routier - 16-3054 – Boulevard des Hautes-plaines
06-30695-818-09225	457 907,30 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Financement – Programme triennal d'immobilisations 2018
04-13493	73 246,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	73 063,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée



CE-2017-582

**SOUSSION 2017 SP 123 - SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU  
BASSIN 70, PHASE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Stantec Experts-conseils Itée, située au 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux pour le projet de réfection des services municipaux du bassin 70, phase 5, basé sur les prix forfaitaires et unitaires de la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 132 704,72 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16003-044-09226	121 177,09 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3048 - Réfection du bassin 70, phase 5
04-13493	5 771,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 756,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-583

**SOUSSION 2016 SP 184 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - BOULEVARD  
LABROSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU  
LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., située au 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard Labrosse, pour un montant approximatif de 893 216,40 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 juin 2017, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30788-015-09227	815 625,63 \$	Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs - 15-3046 – Boulevard Labrosse : Rue A.-Gibeault et boulevard La Vérendrye
04-13493	38 843,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	38 746,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-584

**SOUSSION 2017 SP 136 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN COLLECTEUR MONDOUX, PHASES 9 ET 10 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Stantec Experts-conseils Itée, située au 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux pour le projet de réfection des services municipaux du collecteur Mondoux, phases 9 et 10, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 201 436,20 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2017, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-041-09228	73 575,04 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3046 - Bassin collecteur Mondoux, phase 9
18-16003-043-09229	110 363,06 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3054 - Bassin collecteur Mondoux, phase 10
04-13493	8 760,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 738,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-585

**AUTORISER LE TRANSFERT DES ARTÉFACTS DÉCOUVERTS LORS DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES RÉALISÉES EN 2014 ET 2015, DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les derniers travaux du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier sont en cours présentement;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude de potentiel archéologique, octroyée par Hydro-Québec, a été réalisée en mai 2011 par la firme Archéotec inc. pour le secteur visé par les travaux de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'enfouissements des utilités publiques, réalisés en 2013 et 2014, ont fait l'objet d'un mandat de surveillance et de supervision archéologique par la firme Archéotec inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat confié à la firme Archéotec inc. a permis la découverte du site archéologique BiFw-172 ainsi que la réalisation de fouilles archéologiques au coin des rues Saint-Antoine et Jacques-Cartier (trois campagnes en 2014 et une en 2015, pour un total de 262,5 m<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT QUE** ces fouilles ont permis la découverte d'un grand nombre d'artéfacts d'une grande valeur scientifique et patrimoniale;

**CONSIDÉRANT QUE** ces artéfacts sont présentement entreposés dans les locaux spécialisés de la firme Archéotec inc. à Montréal et que la firme attend les instructions de la Ville de Gatineau afin de les acheminer à qui de droit;

**CONSIDÉRANT QUE** le site des fouilles est un terrain appartenant à la Ville de Gatineau et que, par conséquent, les artéfacts lui appartiennent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'a pas l'infrastructure, ni l'expertise pour gérer une collection archéologique et qu'il n'y a pas non plus de partenaire dans la région qui serait en mesure de gérer cette collection pour la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Laboratoire et la Réserve d'archéologie du Québec, sous la juridiction du ministère de la Culture et des Communications, abritent les collections archéologiques gérées par le Ministère dans des conditions de conservation appropriées et sécuritaires et, qu'ils offrent ce service gratuitement aux villes et municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'endroit précis du site archéologique BiFw-172 se trouve maintenant à la Place Abinan, laquelle a été développée en partenariat avec la Communauté autochtone de Kitigan Zibi Anishinabeg;

**CONSIDÉRANT QUE** la Communauté autochtone de Kitigan Zibi Anishinabeg et le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg, à titre de partenaires de la Ville, seront informés des intentions de la Ville de transférer les artéfacts découverts, lors des fouilles archéologiques, au Laboratoire et la Réserve d'archéologie du Québec, sous la juridiction du ministère de la Culture et des Communications afin de s'assurer que les artéfacts soient adéquatement protégés et préservés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville réalise actuellement un inventaire du patrimoine mobilier sur son territoire dont l'objectif est de favoriser sa préservation et sa mise en valeur et, qui doit inclure, notamment, les éléments archéologiques :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'administration, par l'entremise du Service des arts, de la culture et des lettres, à négocier le transfert des artéfacts découverts lors des fouilles du site BiFw-172, sur la rue Jacques-Cartier, à la Réserve d'archéologie du Québec, avec une entente qui assurera que la Ville de Gatineau demeurera propriétaire des artéfacts;
- autorise l'administration, par l'entremise du Service des infrastructures, à aviser formellement la firme Archéotec inc., à procéder au transfert de la collection d'artéfacts à la Réserve d'archéologie du Québec;
- mandate l'administration, par l'entremise du Service des arts, de la culture et des lettres, d'inclure la collection dans l'inventaire en cours du patrimoine mobilier de la Ville de Gatineau et d'assurer indéfiniment sa gestion.

Adoptée

CE-2017-586

**SOUSSION 2015 SP 146 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALISES FLEXIBLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-473 du 9 juin 2015, a adjugé un contrat à la firme Develotech pour la fourniture et l'installation de balises flexibles pour une année avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-128 du 15 février 2017, a renouvelé le contrat pour la saison 2017-2018 pour un montant approximatif de 35 150,54 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures requiert l'achat de matériel supplémentaire et que le Service de l'urbanisme et du développement durable désire mettre en place un projet pilote pour la sécurisation des corridors scolaires en installant des balises flexibles supplémentaires, pour un montant de 24 178,43 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser un montant additionnel de 24 178,43 \$ incluant les taxes, à la firme Develotech, pour l'achat et l'installation de balises flexibles additionnelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16029-001-09230	9 288,73 \$	Mesures de modération de la vitesse – 17-3029 - Balises flexibles
61400-649-09231	12 789,40 \$	Expertise conseil - Autres pièces
04-13493	1 051,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 048,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-587\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 815-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 2<sup>e</sup> ÉTAGE AU 100, RUE D'EDMONTON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 815-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour réaliser les travaux de réaménagement du 2<sup>e</sup> étage au 100, rue d'Edmonton du secteur Hull.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-588\*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 25 AOÛT 2015 POUR LE PROJET PLATEAU DU PARC, PHASE 12B - SURDIMENSIONNEMENT DU BOULEVARD DES GRIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU – MAXIME TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CM-2015-598 du 25 août 2015, une entente est intervenue entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. pour le projet résidentiel Plateau du Parc, phase 12B;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette entente, une somme de 150 000 \$ a été allouée, à même le fonds de roulement pour défrayer la quote-part de la Ville reliée aux coûts supplémentaires occasionnés par la construction d'un tronçon de la chaussée du boulevard des Grives qui excède un gabarit de rue avec une emprise de 24 m;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts réels s'élèvent présentement à 212 100 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'amender le protocole d'entente afin de prévoir un montant supplémentaire de 62 100 \$, portant le total de la quote-part de la Ville pour ce projet à 212 100 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement à l'entente approuvée le 25 août 2015 en vertu de la résolution numéro CM-2015-598 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc., afin d'augmenter la quote-part de la Ville reliée aux coûts supplémentaires occasionnés par la construction d'un tronçon de la chaussée du boulevard des Grives qui excède un gabarit de rue avec une emprise de 24 m d'un montant de 62 100 \$, portant le total de la quote-part de la Ville à 212 100 \$ pour ce projet.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation de pièces justificatives produites par le Service des infrastructures, les coûts supplémentaires occasionnés par la construction d'un tronçon de la chaussée du boulevard des Grives qui excède un gabarit de rue avec une emprise de 24 m, jusqu'à une concurrence de 212 100 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Fonds de roulement	62 100 \$	Quote-part – Surdimensions du boulevard des Grives

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement une somme de 62 100 \$ remboursée sur une période de trois ans à compter de janvier 2018.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-589

**SOUSSION 2017 SI 140 - FOURNITURE DE GROUPES MOTO-RÉDUCTEURS - USINE D'ÉPURATION - 858, RUE NOTRE-DAME - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme BDI Canada inc., 2635, rue Blackwell, unité 1, Ottawa, Ontario, K1B 4E4, pour la fourniture de deux groupes moto-réducteurs pour l'usine d'épuration située au 858, rue Notre-Dame, pour un montant total de 58 115,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15005-067-09206	53 067,30 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - Tables et sumitomo 2200 - Épuration
04-13493	2 527,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 521,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt du rapport des acquisitions réalisées en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires

CE-2017-590

**SOUSSION 2017 SI 131 - FOURNITURE DE PIÈCES ZAMBONI - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville possède 11 surfaceuses de marque Zamboni dans sa flotte de véhicules et que pour leur bon fonctionnement, la Ville doit se procurer plusieurs pièces afin de les maintenir en bon état;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste de prix tient compte des pièces d'origine seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Robert Boileau inc. est la seule représentante autorisée du fabricant de cet équipement sur le territoire de la province du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3, alinéa 9, de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Robert Boileau inc., 1425, boulevard Pitfield, Saint-Laurent, Québec, H4S 1G3, et ce, selon la liste de prix, pour la fourniture de pièces Zamboni, valide jusqu'au 31 mars 2018, le tout en conformité avec les documents de demande de prix et sa soumission déposée le 26 avril 2017.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71800-649, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-591**

**SOUSSION 2017 SP 152 - SERVICES D'ARBORICULTURE ET DE FORESTERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Serviforêt inc., 1365, rue Principale, bureau 2, Saint-Stanislas-de-Champlain, Québec, G0X 3E0, pour les services d'arboriculture et de foresterie pour un montant révisé approximatif de 465 852,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71431-521-09232	425 385,20 \$	Plantation d'arbres – Entretien et réparation d'infrastructures
04-13493	20 258,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20 208,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-592**

**SOUSSION 2016 SP 262 - LAVAGE DE VITRES - DIVERS ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge aux firmes suivantes, les contrats pour le service de lavage de vitres pour divers édifices, basé sur les prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 4 mai 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des items, à savoir :

- Items 1 et 6 – Secteur d'Aylmer et usines d'épuration / filtration :

Les Services Ménagers Roy ltée., 9000, rue de l'Innovation (siège social), Anjou, Québec, H1J 2X9, 1811, boulevard Maloney Est, local 112, Gatineau, Québec, J8R 3Z1, pour un montant total pour cinq ans de 73 354,05 \$ incluant les taxes;

- Items 2, 3, 4 et 5 – Secteur de Hull, Maison du citoyen et secteurs de Gatineau et de Buckingham :

Specialty Building Services inc. / Souldard Multi-Service., 7390, Little Deer Walk, Greely, Ontario, K4P OB5, pour un montant total pour cinq ans de 376 370,67 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes d'opération de divers édifices, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à partir du 14 juillet 2017.

Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2018 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-593

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-05 AU MONTANT DE 592 089,36 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2017, B-06 AU MONTANT DE 337 818,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 FÉVRIER AU 11 FÉVRIER 2017, B-07 AU MONTANT DE 493 275,34 \$ AU MONTANT DE 493 275,34 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 FÉVRIER 2017, B-08 AU MONTANT DE 611 019,50 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 FÉVRIER 2017, B-09 AU MONTANT DE 484 015,71 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 FÉVRIER AU 4 MARS 2017 ET B-10 AU MONTANT DE 377 240,34 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 MARS 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-05 au montant de 592 089,36 \$ pour la période du 29 janvier au 4 février 2017, B-06 au montant de 337 818,54 \$ pour la période du 5 au 11 février 2017, B-07 au montant de 493 275,34 \$ pour la période du 12 au 18 février 2017, B-08 au montant de 611 019,50 \$ pour la période du 19 au 25 février 2017, B-09 au montant de 484 015,71 \$ pour la période du 26 février au 4 mars 2017 et B-10 au montant de 377 240,34 \$ pour la période du 5 mars au 11 mars 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée



CE-2017-594

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-11 AU MONTANT DE 242 357,55 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 MARS 2017, B-12 AU MONTANT DE 301 775,17 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 MARS 2017, B-13 AU MONTANT DE 146 675,99 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 MARS AU 1 AVRIL, B-14 AU MONTANT DE 150 012,05 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 AVRIL 2017, B-15 AU MONTANT DE 91 544,49 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 AVRIL 2017, B-16 AU MONTANT DE 31 117,81 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 AVRIL 2017 ET B-17 AU MONTANT DE 180 113,93 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 AVRIL 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-11 au montant de 242 357,55 \$ pour la période du 12 mars au 18 mars 2017, B-12 au montant de 301 775,17 \$ pour la période du 19 au 25 mars 2017, B-13 au montant de 146 675,99 \$ pour la période du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2017, B-14 au montant de 150 012,05 \$ pour la période du 2 au 8 avril 2017, B-15 au montant de 91 544,49 \$ pour la période du 9 au 15 avril 2017, B-16 au montant de 31 117,81 \$ pour la période du 16 au 22 avril 2017 et B-17 au montant de 180 113,93 \$ pour la période du 23 au 29 avril 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-595\*

**PARTICIPATION DE LA COMMISSION JEUNESSE AU PROJET DE RECHERCHE DU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR LA CITOYENNETÉ ET LES MINORITÉS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA ET AUTORISATION À VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ À L'UNIVERSITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités de l'Université d'Ottawa a obtenu une subvention de près de 200 000 \$ du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, pour mener à bien une recherche ayant pour titre « Comment s'expérimente l'éducation citoyenne? Un regard croisé sur les pratiques en milieux scolaires et communautaires francophones »;

**CONSIDÉRANT QU'**il est un privilège et un honneur pour la Commission jeunesse et la Ville de Gatineau d'avoir été choisies pour participer au projet de recherche;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Commission jeunesse et de la Ville de Gatineau au projet de recherche permettra de documenter, d'analyser et de bonifier le savoir-faire de Gatineau en matière de participation citoyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Commission jeunesse et de la Ville de Gatineau au projet de recherche permettra de faire rayonner Gatineau et de partager son savoir-faire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter d'entériner la participation de la Commission jeunesse de Gatineau et de son agente pour les trois prochaines années (2017-2020) au projet d'étude « Comment s'expérimente l'éducation citoyenne? Un regard croisé sur les pratiques en milieux scolaires et communautaires francophones » du Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités de l'Université d'Ottawa;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque d'une somme de 500 \$ à l'Université d'Ottawa, à l'attention de madame Stéphanie Gaudet, directrice du Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités, Faculté des sciences sociales, située au 120, rue Université FSS 5041, Ottawa, Ontario, K1N 6N5, sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2018 à 2020, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71127-971	500 \$	Commission jeunesse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71127-419	500 \$		Commission jeunesse - Autres services professionnels et administratifs
02-71127-971		500 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2017-596\***

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU - LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de soccer de Gatineau est membre de l'Association régionale de soccer en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de soccer de Gatineau a déjà assuré ce service par les années antérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2017, l'Association de soccer de Gatineau désire poursuivre l'offre de services sur tout le territoire de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire soutenir financièrement l'opération de lignage pour les associations locales de soccer mineur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association de soccer de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- de verser une subvention de 75 522 \$ à l'Association de soccer de Gatineau afin de soutenir les associations de soccer mineur locales pour l'opération de lignage des terrains de soccer pour la saison 2017;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques suivants à l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue St-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, le premier au montant de 30 000 \$ à la signature du protocole d'entente, le deuxième de 30 000 \$ le 15 juillet 2017 et le dernier de 15 522 \$ le 15 septembre 2017, le tout sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- de s'engager à désigner l'Association de soccer de Gatineau à titre d'assurée additionnelle sur la police d'assurance responsabilité civile pour l'opération de lignage des terrains de soccer. De plus, l'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle responsabilité et indemnisation, de même que responsabilités civiles générales pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71040-971	75 522 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71040-439	75 522 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux – Autres services techniques
02-71040-971		75 522 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-597\*

**ENTENTE AVEC LA TABLE DES AÎNÉS DE GATINEAU POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ENTOURE-TOIT**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Entoure-Toit vise à sécuriser les milieux de vie des aînés, à dépister les aînés vivant des difficultés psychosociales et à les accompagner vers les ressources du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet correspond aux objectifs du plan d'action intégré triennal 2017-2019 Famille, Municipalité amie de aînés et Accessibilité universelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire associer les organismes communautaires dans la mise en œuvre de ce plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table des aînés de Gatineau s'est engagée à prendre en charge la coordination et la mise en œuvre du projet Entoure-Toit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire clarifier les responsabilités de chacune des parties à l'aide d'un protocole d'entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à signer un protocole d'entente avec la Table des aînés de Gatineau pour la mise en œuvre du projet Entoure-Toit;

Le trésorier est autorisé à verser à la Table des aînés de Gatineau, la contribution financière de 10 000 \$, et ce, sur présentation d'un rapport d'activités et de factures justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-59130-971	10 000 \$	Politique familiale - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-59130-999	10 000 \$		Politique familiale - Autres
02-59130-971		10 000 \$	Politique familiale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-598

**MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉGLEMENTATION DANS LE CADRE DE MERVEILLES DE SABLE - 7 ET 8 JUILLET 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se déroulent au parc du Lac-Beauchamp dans le cadre du festival Merveilles de sable;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est, à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp les 8 et 9 juillet 2017 de 9 h à 17 h, dans le cadre du festival Merveilles de sable.

Le tout selon le plan numéro G04-166-063 et aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- La corporation doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- La corporation s'assure d'une entente avec les Services de sécurité incendie et de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-599

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 POUR UN MONTANT TOTAL DE 392 274,84 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUIN 2017****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 d'un montant de 392 274,84 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-600**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 D'UN MONTANT DE 341 574,11 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 JUIN 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 341 574,11 \$ pour la période du 8 au 14 juin 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-601**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches numéro 21:

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	19 811,73 \$	12 au 16 juin 2017
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	434 278,28 \$	12 au 16 juin 2017
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	3 231,55 \$	12 au 16 juin 2017
La liste des embauches numéro 21	Embauches du personnel temporaire	236 880,89 \$	4 au 10 juin 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-602**      **SOUSSION 2017 SP 012A - LOGICIEL DE MODERNISATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE - SERVICE DE L'ÉVALUATION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc., 1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1400, Montréal, Québec, H3A 3G4, pour une solution intégrée pour la confection de la modernisation de la matrice graphique, selon l'alternative 2, Solution clé en main incluant les options A, B, C, E, F, G et H, pour un montant total de 547 361,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de huit mois débutant à compter de l'autorisation officielle de débiter les services requis, suite à l'adjudication du contrat par la résolution du comité exécutif.

De plus, ce comité conserve le privilège de se prévaloir du taux horaire inscrit à la formule de soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17002-001-09208	30 375,00 \$	Projet numéro 47 - Moderniser la matrice graphique - Honoraires professionnels
18-17002-002-09209	185 000,00 \$	Projet numéro 47 - Moderniser la matrice graphique - Logiciel
18-17002-003-09210	273 299,99 \$	Projet numéro 47 - Moderniser la matrice graphique - Installation et formation
18-17002-004-09211	11 139,20 \$	Projet numéro 47 - Moderniser la matrice graphique - Autres options
04-13493	23 803,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 744,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-603**

**SOUSSION 2017 SI 145 - RENOUELEMENT DES LICENCES VMWARE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Insight Canada inc., 5410, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H3X 4B2, pour le renouvellement des licences VMware pour un montant total de 50 540,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mai 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera en vigueur jusqu'au 24 juillet 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-555-09233	46 150,57 \$	Informatique – Infrastructures - Entretien des logiciels
04-13493	2 197,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 192,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-604**

**FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA – 1<sup>er</sup> JUILLET 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le défilé organisé par la Légion Royale Canadienne, branche numéro 33, se déroulera sur la rue Principale entre la marina et le parc Commémoratif, dans le secteur d'Aylmer, dans le cadre des festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc Commémoratif ainsi que la Légion Royale Canadienne, située au 59, rue Bancroft, accueilleront les participants à la fin du défilé;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile et autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement du défilé du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada dans le Vieux-Aylmer pour la journée du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017, à savoir :

**Interdiction de la circulation automobile le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 entre 8 h et 13 h sur les rues suivantes :**

- Rue Front, entre les rues du Couvent et Principale;
- Rue Principale, entre la marina et la rue Broad jusqu'à la hauteur de la rue Symmes;

**Interdiction de la circulation automobile le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 entre 7 h et 23 h sur les rues suivantes :**

- Rue Bancroft, entre les rues Symmes et Thomas;

**Entrave sur le trottoir du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à partir de 7 h jusqu'à 23 h sur le côté impair de la rue suivante :**

- Rue Bancroft, entre les rues Charles-Symmes et Thomas.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans G06-144-01 et CRO-14-432 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, trois semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529-114	2 000 \$	Autres festivals – Rémunération régulière – Réguliers - Coles bleus
02-71529-121	6 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée



CE-2017-605

**SUBVENTION DE 20 000 \$ - ENTRE DEUX ROUES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de Entre Deux Roues, 124, rue Ste-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour l'installation d'un spa thérapeutique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	20 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-692	20 000 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79937-972		20 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

- Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de mai 2017

CE-2017-606

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE INTERNATIONALE DU VILLAGE, IMMEUBLE SAINT-PAUL, SITUÉ AU 45, CHEMIN EARDLEY – DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment de l'école primaire internationale du Village, immeuble Saint-Paul, situé au 45, chemin Eardley, a subi un bris de tuyauterie en mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux doivent être effectués à l'intérieur du bâtiment afin d'assurer son ouverture en septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient, du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif, si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour permettre des travaux à l'intérieur de l'école primaire internationale du Village, immeuble Saint-Paul, situé au 45, chemin Eardley, les samedis de 7 h à 19 h et les dimanches de 8 h à 17 h, entre le 30 juin et le 19 août 2017 inclusivement. Le 2 juillet ainsi que les semaines de vacances de la construction (du 23 juillet au 5 août), seront également intégrés au calendrier des travaux, afin d'assurer l'ouverture de l'école en septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-607

**SOUSSION 2017 SP 082 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉMUNÉRATION GLOBALE DES EMPLOIS CADRES - SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Normandin Beaudry, Actuaire conseils inc., 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 30<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 1S6, pour les services professionnels de rémunération globale des emplois cadres pour un montant total approximatif de 118 539,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mars 2017, et ce, étant la seule soumission ayant obtenu la note de 70 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-16100-419-09207	108 242,11 \$	Ressources humaines – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	5 155,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 142,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-608

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR TYLER MILLER À TITRE DE RESPONSABLE, VOIRIE, SECTEUR EST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Voirie, secteur est (poste numéro STP-CAD-067 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Tyler Miller au poste de responsable, Voirie, secteur est (poste numéro STP-CAD-067 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du chef de division, Voirie.

Le salaire de monsieur Tyler Miller est établi à la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Tyler Miller sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Tyler Miller est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Administration - Service des travaux publics – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-609**

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR RAPHAËL BEAUCHAMP À TITRE D'ÉVALUATEUR III - SERVICE DE L'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'évaluateur III à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service de l'évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 1<sup>er</sup> novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Raphaël Beauchamp à titre d'évaluateur III à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service de l'évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le salaire de monsieur Raphaël Beauchamp sera celui de la classe 12, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15120-132 – Confection du rôle d'évaluation – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-610**

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ – EMPLOYÉ NUMÉRO 105359**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105359 est absent de façon continue depuis le 29 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les rapports de l'expert de la Ville des 16 mars et 21 juin 2016 ainsi que dans les rapports de l'expert du syndicat des 6 septembre et 14 octobre 2016, ces derniers ont émis l'opinion que l'employé numéro 105359 ne pouvait occuper ses fonctions d'origine et que cette position n'était pas susceptible d'être résolue dans un avenir prévisible;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105359 a exprimé, par la voie de sa procureure, le 11 mai 2017, son refus d'être accommodé dans un emploi autre que son emploi d'origine au sein de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lumière de cette décision, la Ville n'est pas en mesure d'accommoder ce dernier sans subir de contrainte excessive :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 105359.

Adoptée

CE-2017-611

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE D'AMOURS À TITRE DE CHEF DE SERVICE - PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de service – Planification et développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Geneviève D'Amours au poste de chef de service, Planification et développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Geneviève D'Amours est établi à la classe 5, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Geneviève D'Amours sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Geneviève D'Amours est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I, elle bénéficiera de quatre semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 – Direction – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2017.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif